

	SERVICE TRAVAUX	Date 11/04/2019
--	-----------------	--------------------

<u>OBJET</u>	Base Nautique Toulindac Baden : cheminement et cale mise à l'eau Compte rendu COPIL – présentation du projet, choix d'aménagements
--------------	---

<u>PRESENTS</u>	<p>Elus GMVA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. LE BODO - M. LORHO - M. GICQUEL - M. BAINVEL - M. RIBAUD - M. BELLEGUIC - M. LE MOIGNE <p>Maîtrise d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. DANO - M. TIXIER - M. LE GUEN <p>47° NAUTIK :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. FABLET - M. FRAVAL <p>Maîtrise d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. LAPPARTIENT (Géo Bretagne Sud) - M. GARDE (EOL) <p>Association Amis des Chemins de Ronde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme ECHARD - M. KERJAN
<u>EXCUSE(E)S</u>	<p>Elus GMVA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme LE GOFF-CARNEC - M. MERCIER - Mme LE MEUR - Mme MONNET <p>Maîtrise d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme LE BRETON

Rappel du contexte	<p>Dominique DANO rappelle le contexte de ce Copil : son objet est de présenter l'avancement du projet et de définir les choix d'aménagements à mettre en œuvre en vue du dépôt des dossiers réglementaires.</p> <p>Jérôme LAPPARTIENT du bureau d'études Géo Bretagne Sud prend la suite de M. LE GAC, qui a quitté la structure, sur le suivi de projet.</p>
Ordre du jour	<p>L'objet de la présente réunion est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De revenir sur le scénario n°1 retenu lors du précédent Copil, en donnant des précisions sur les compléments apportés depuis. - De restituer les attentes de l'ABF et de la DDTM sur le projet.

	<ul style="list-style-type: none"> - De présenter les différents équipements et matériaux envisagés, de recueillir les réactions des membres du Copil et de valider les choix d'aménagements. - De présenter les premiers résultats des inventaires faune-flore-habitat. - De revenir sur le calendrier de la mise en œuvre du projet. <p>Les cabinets Géo Bretagne Sud et EOL animent la réunion. Le document projeté sera transmis par voie informatique avec le compte-rendu de la réunion restituant notamment les choix effectués en matière d'aménagements.</p>
Retour sur le scénario retenu	
	<p>Le scénario retenu lors du précédent Copil a fait consensus : il limite l'impact sur l'environnement et facilite les usages.</p> <p>Ce scénario prévoit pour les usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La suppression des aménagements de la base nautique présents sur la plage, ainsi que la suppression des préfabriqués localisés en retrait. - L'aménagement d'une rampe en bois au droit de l'actuelle rampe d'accès aménagée dans la roche, afin de permettre le passage sécurisé des embarcations tractées. Cette rampe verra son utilisation restreinte aux usagers de la base nautique et aux secours. - Le maintien d'une aire de stockage des embarcations en période estivale, localisée sur l'emprise des actuels préfabriqués. Depuis cette aire de stockage, les embarcations sont acheminées vers le littoral par un cheminement vers l'Ouest créé au travers d'une haie (dont la destruction sera compensée), permettant de rejoindre la rampe d'accès. Les embarcations pourront être acheminées depuis la base nautique par l'Est, en empruntant la route de Port Jakez puis le cheminement existant à l'Est de la prairie. - Les cheminements depuis la rampe d'accès vers la future base nautique seront uniquement piétons. - L'aire de battage située au Sud de la base nautique verra son accès restreint par une borne escamotable pour empêcher le stationnement sauvage. <p>D'un point de vue environnemental et paysager, ce scénario vise à améliorer la situation existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il permet de supprimer les aménagements de la base nautique localisés sur le littoral. - S'il conduit à ouvrir une haie, ceci est compensé par un confortement du linéaire de haies situé au Nord de l'actuelle base nautique, permettant de clôturer la prairie, de ramener les usagers sur les cheminements bien délimités à l'Est et de limiter ainsi son piétinement. Ceci concourt à conforter le potentiel de la prairie et des haies alentours en termes de biodiversité (avifaune et entomofaune notamment). - Il permet de conserver et valoriser les habitats prairiaux et les murets de pierre présentant un intérêt pour la faune (reptiles, entomofaune notamment) au Sud du projet de base nautique. <p>Certains points ont été précisés suite au précédent Copil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cheminement doux sera créé en accompagnement de la route de Port Jakez, couplé à un talus. - La clôture bordant l'Est de la prairie sera réaménagée afin de limiter la divagation du public et des animaux. - Un nouvel escalier d'accès à la plage sera créé en bordure du sentier littoral. <p>Certains points concernant la limitation du ruissellement demeurent à approfondir dans la suite de l'étude.</p>

Retour sur les échanges avec ABF et DDTM	
	<p>Le projet a été présenté à l'ABF et aux services « Police de l'Eau » et « Aménagement Mer et Littoral » de la DDTM du Morbihan en Mars 2019.</p> <p>Les deux entités sont favorables au projet.</p> <p>D'une manière générale, il est attendu une bonne insertion paysagère respectant le caractère pittoresque du site : matériaux naturels, teintes retrouvées sur site.</p>
Présentation des équipements et matériaux envisagés	
	<p>Les membres du Copil se prononcent sur le choix des aménagements et matériaux à mettre en œuvre (voir plan en pièce jointe) :</p> <p>1. Rampe et garde-corps</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rampe sera portée par des micropieux enchâssés dans la roche. Elle sera soutenue par une structure métallique ou en bois pour limiter le nombre de micropieux nécessaire à son implantation, tout en respectant les contraintes de poids imposées par les usages. - La rampe suivra la topographie existante (pente en long entre 10% et 15%) afin de limiter l'impact visuel des micropieux. - Le platelage sera constitué de lames de bois de classe 4 naturelle. - Les garde-corps seront composés de poteaux métalliques (pour la pérennité, la finesse du profilé et l'insertion paysagère) surmontés d'une lisse en bois. Des fils métalliques longitudinaux entre le platelage et la lisse sécuriseront les usages. - Les solutions antidérapantes à mettre en œuvre restent à préciser. <div data-bbox="533 1115 1289 1594" data-label="Image"> </div> <p style="text-align: center;"><i>Garde-corps avec poteaux métalliques et lisse en bois</i></p> <p>⇒ Les membres du Copil approuvent cette solution qui demeure la moins impactante. Une étude plus poussée est à mener pour affiner le projet.</p> <p>2. Soutènement</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ABF souhaite la mise en place d'un mur avec du fruit au droit du soutènement, ce qui va à l'encontre des attentes de la DDTM qui souhaite des aménagements temporaires. Le gabion avec pierres de pays à l'appareillage soigné apparaît être le bon compromis entre réversibilité et insertion paysagère.



Gabions avec pierres appareillées

- Le soutènement sera surmonté d'une double lisse de bois et placé légèrement en retrait en tête afin de limiter le risque de chute.



Double lisse de bois

- ⇒ **Les membres du Copil valident cette solution qui respecte le principe de réversibilité et demeure le meilleur compromis entre les attentes de l'ABF et celles de la DDTM. Une vigilance particulière sera portée sur la réalisation de cet ouvrage, notamment au travers de la rédaction du cahier des charges.**

3. Revêtements au niveau de la giration

- Un matériau perméable et pérenne sera mis en place au niveau de la plateforme de giration, en haut de la passerelle. Différentes solutions sont envisageables.



Exemple de revêtement perméable envisagé

⇒ **Les membres du Copil favorisent les matériaux semi-végétalisés afin de permettre le développement d'une végétation rase favorisant l'insertion paysagère et ne pénalisant pas les usages.**

4. Cheminements et espaces verts

- Le revêtement sablé sera couplé dans la pente à un liant inerte afin d'assurer une meilleure résistance au temps, aux intempéries et aux usages, notamment pour éviter l'effet de ravinement.
- Les espaces verts seront plantés et bordés d'une mise en défens pour éviter le piétinement.



Mise en défens

⇒ **Les membres du Copil valident ce principe.**

5. Clôture Est de la prairie

- La clôture Est de la prairie sera composée de poteaux en bois surmontés d'une double lisse de bois.



Double lisse de bois

⇒ **Les membres du Copil valident ce principe.**

6. Cheminement et talus au Nord de la prairie

- Le cheminement localisé au Nord de la prairie présentera une emprise de 1,50 m. Il sera séparé de la voirie par un fossé, afin d'empêcher le stationnement sauvage sur son emprise.
- Un talus planté bordera le cheminement en lisière Sud. Reste à définir la végétation à mettre en place

⇒ **Les membres du Copil valident ce principe.**

	<p>7. Escalier d'accès vers la plage</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement du nouvel escalier sera précisé dans les dossiers réglementaires du projet afin de conserver une cohérence d'ensemble et de ne pas engager une nouvelle procédure spécifique à cet ouvrage. - Il est prévu la réhabilitation de l'escalier existant menant à la mer afin de sécuriser les usages en attendant l'aménagement du nouvel accès prévu dans la présente étude. L'Association des Amis des Chemins de Ronde sera prévenue avant l'enclenchement des travaux. <p>⇒ Les membres du Copil valident ce principe.</p>
Retour sur les inventaires	
	<ul style="list-style-type: none"> - De nouveaux inventaires sont en cours pour conforter les données relatives aux habitats naturels, à la faune et à la flore sur l'ensemble du secteur. - Les premiers passages réalisés ne concluent pas à la présence d'Asphodèle d'Arrondeau. Une espèce de lézard supplémentaire a été identifiée. D'autres prospections seront réalisées d'ici fin Avril.
Calendrier	
	<ul style="list-style-type: none"> - Il est prévu le dépôt des études réglementaires (dossier de demande de concession d'utilisation du domaine maritime en dehors des ports, dossier Loi sur l'Eau en régime déclaratif) fin Avril pour instruction de 2 à 3 mois. - La DDTM jugera de la nécessité d'enclencher une procédure de consultation du public en fonction de la modification des usages engendrée par le projet.
Conclusions	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les choix d'aménagements et de matériaux sont validés par les élus.

